COMMUNE DE St Paul Lès Romans

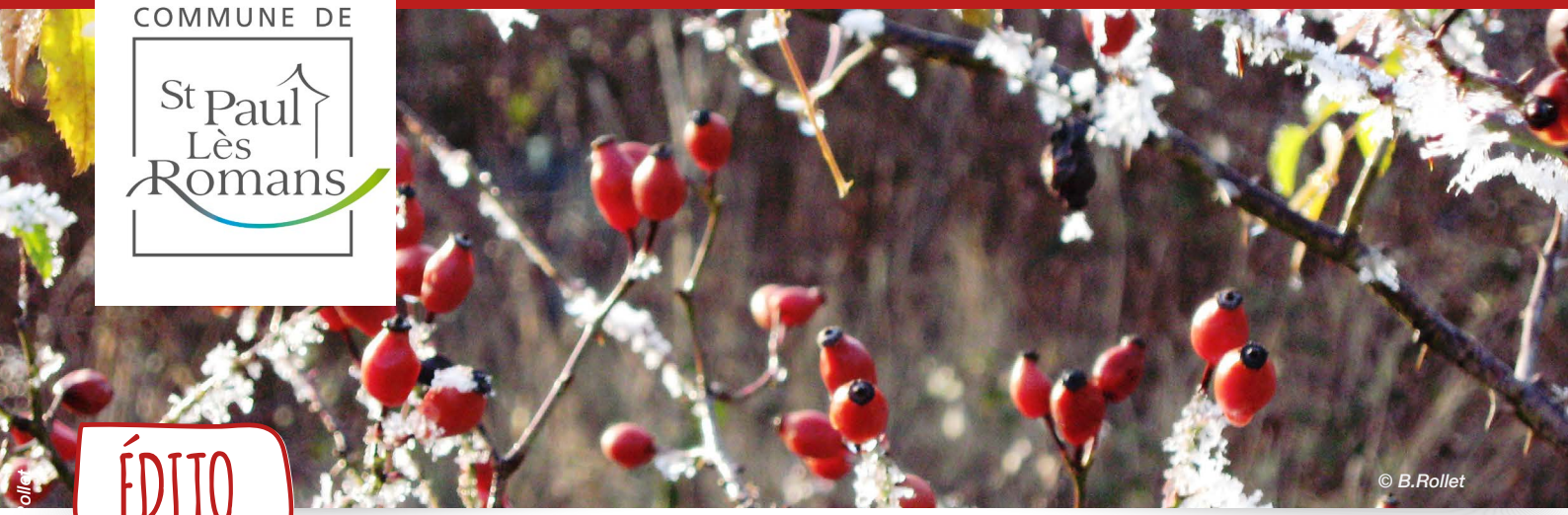

ÉDITO

Cher(e)s Saint-Pauloi(e)s

Je suis très heureux de vous présenter le troisième bulletin municipal de l'année et le dernier du mandat.

Vous y trouverez toutes les rubriques, qui animent notre chère commune : Brigitte Rollet vous donne des nouvelles de la place de la Tuilerie et des aménagements autour du CCS de la Joyeuse, Sonia Montagné développe le « plan mercredi » et le PEDT : Projet Éducatif De Territoire. D'ailleurs, **une réunion publique de présentation de ce plan mercredi ainsi que la nouvelle organisation des bureaux de vote aura lieu le jeudi 12 décembre à 20h30 à la salle des fêtes.** Chrystelle Montélimard retrace les activités du CCAS. Jean Michel dans la rubrique vivre ensemble vous présente le peintre Michel Cornu et avec l'aide de Claude Reynaud retrace l'inauguration du marché et l'exposition Emmaüs. Paul Mathieu vous présente Jennyfer Lopez.

Je tiens à évoquer aussi les deux épisodes de grêle qui cet été ont touché sérieusement nos agriculteurs et quelques bâtiments industriel et d'habitation. Nous avons fait notre possible pour les accompagner dans les démarches administratives afin qu'ils puissent bénéficier des aides annoncées par la Préfecture.

Suite à ces évènements nous avons également accueilli les classes de Châtillon pendant les deux dernières semaines scolaires dans les locaux de Cabanabulle, d'Anim 2 prox, et la salle des associations. Un grand merci aux services de l'Agglo et au club Amitiés Loisirs pour leurs coopérations qui ont bien facilité cette opération.

Il en est de même pour l'accueil des associations des villages voisins dans notre gymnase pendant la période de réparation de leurs bâtiments communaux. Merci aux clubs sportifs St Paulois de partager quelques créneaux horaires avec eux.

Grace à tous ces actes, la solidarité St Pauloise est mise en avant et la notion d'entraide rurale prend tout son sens.

La canicule quant à elle a aussi perturbé la fête des écoles qui s'est quand même tenue dans un format un peu plus nocturne mais avec une moindre fréquentation et donc des résultats médiocres pour les finances de l'APE. Espérons que l'an prochain tout se passe pour le mieux.

Mais l'année 2019 n'aura vraiment pas épargné notre canton, puisqu'un autre événement climatique hors du commun nous a encore touché ce mois de Novembre. En effet, la neige très lourde a causé d'énormes dégâts sur les lignes électriques, téléphoniques et sur les arbres.

Un grand merci à la mobilisation de tous et en particulier aux services techniques de notre commune qui ont déneigé toute la nuit bien épaulée par l'entreprise Francis Marion, pour dégager les routes coupées par la chute des arbres, et les agriculteurs, ils se reconnaitront, qui ont également déblayé leur quartier ainsi que les riverains qui ont fait tourner leurs tronçonneuses.

Les élus ont tenu des permanences au gymnase pour que nos administrés puissent prendre des douches et manger au chaud, une famille y a même passé la nuit. Une autre avec un nourrisson de 10 jours a été hébergée 6 jours par des St Paulois.

Mais on a connu l'innommable car suite à un vol de carburant dans le réservoir du groupe électrogène 25 000 poulets ont trouvé la mort.

Un grand coup de chapeau aux techniciens de l'entreprise Giammattéo et ceux d'Enedis qui sont arrivés de toute la France (Bretagne, Normandie Sud-Ouest etc…) pour rétablir le courant dans nos foyers.

Merci à tous les collègues qui participent à la réalisation de ces bulletins municipaux,16 au total durant le mandat. Bonne lecture à tous en attendant la fin d'année que je vous souhaite la plus agréable possible.

Rendez-vous à la cérémonie des voeux qui aura lieu le dimanche 19 janvier à 11h à la salle des fêtes.

Bonne lecture à tous,
Très Cordialement

Gérard Lunel

VOUS VENDEZ, INFORMEZ-EN LA MAIRIE

La demande de biens à acheter sur la commune est supérieure à l'offre, c'est signe de l'attractivité de son cadre de vie.

Malheureusement la plupart des demandes qui nous parviennent en mairie restent insatisfaites faute d'offres. Donc si vous mettez un bien en vente (terrain, maison, appartement…) signalez-le nous en mairie afin que nous puissions éventuellement relayer votre offre auprès des acquéreurs qui viennent nous solliciter en permanence d'urbanisme.

Notre adresse mail :
s.belle@saint-paul-les-romans.fr.

Brigitte Rollet

PLACE DE LA TUILERIE EN CONSTRUCTION

© B.Rollet

L'immeuble de la place de la Tuilerie, destiné à proposer 18 logements sociaux en plein coeur du village et à accueillir 4 ou 5 commerces est en cours de construction.

Les travaux avancent vite et nous pensons que la livraison des logements interviendra au deuxième semestre 2020.

Les personnes qui souhaitent bénéficier d'un logement doivent en faire la demande auprès de la mairie qui les transmet à l'office HLM Habitat Dauphinois gestionnaire du parc.

Les commerces sont en phase d'attribution, mais il reste des espaces disponibles. La commune souhaite y implanter des commerces de bouche et des services de santé.

Les entreprises font leur possible pour une livraison au plus tôt, mais il s'agit d'un gros chantier qui pénalisera quelque temps les riverains. Nous leur demandons de la patience…

Brigitte Rollet

CADRE DE VIE

PIÉTONISATION DES ABORDS DU CCS

Votée en Conseil municipal, la piétonisation des abords du Complexe Culturel et Sportif a été commencée en octobre avec la réalisation de deux massifs plantés à l'entrée et la mise en place de poutres au sol à l'extrémité du terrain de football.

L'idée générale est de compléter l'embellissement du nouveau complexe en faisant plus de place aux piétons et « modes de circulation douce » (vélo, poussettes, fauteuils roulants…) autour du terrain de foot et le long de la halle.

Pour compenser les places de stationnement supprimées contre le mur pignon du gymnase, un nombre supérieur de place seront créées contre les talus qui bordent la rue de la Forge. Une circulation en pourtour du terrain de foot est matérialisée sur une largeur de 2m conformément au règlement de la FFF.

Les deux places de stationnement pour personnes à mobilité réduite et l'accès à l'entrée du complexe pour les fourgons et les véhicules de secours sont maintenus. Une barrière pompiers sera prochainement installée pour garantir le libre accès à ces véhicules prioritaires.

Brigitte Rollet

© B.Rollet

LE CLIMAT SE DÉRÈGLE

Le 15 juin dernier, la grêle s'abattait sur les communes de Romans et alentour avec une violence rarement atteinte.

En 15 minutes seulement les grêlons gros comme des balles de golf poussés par les bourrasques du vent du sud ont dévasté les habitations et les cultures. Le 14 novembre c'est une chute exceptionnelle de neige mouillée qui a dévasté les réseaux aériens et les arbres encore en feuilles après la canicule brisant des branches et obstruant les routes.

• Que faire après pareils désastres ?

Déblayer les routes d'abord pour permettre aux véhicules de secours ou de dépannage d'intervenir, porter secours aux plus touchés, apporter de l'aide pour sécuriser les bâtiments endommagés, épauler psychologiquement les plus affectés, fournir des hébergements de repli et du matériel de 1ère nécessité, bref faire marcher la solidarité, l'entraide, l'amitié.

• Et après ?...

C'est le temps de prendre la mesure des dégâts, de constater leur ampleur et de déclarer les sinistres. La plupart sont assurés, mais pas tous ! en particulier les agriculteurs pour lesquels ces polices sont extrêmement coûteuses…

© France Bleu

Dans ce cas, la perte de récolte est un manque à gagner sérieux, irrecouvrable en une saison.

Pour sa part, la commune de St Paul après avoir tout de suite agi sur le terrain et auprès des sinistrés de la commune et des communes voisines a mis en place après la grêle une liste de tous ses agriculteurs pour les prévenir des mesures à prendre et des moyens d'obtenir des aides auprès de la préfecture. Et après la neige, des permanences d'accueil ont été organisées au Centre Sportif et Culturel de la Joyeuse afin de faire profiter du chauffage, des douches, de prises électriques, etc. aux foyers encore privés d'électricité.

Ces évènements doivent nous inciter tous à prendre en considération les dérèglements climatiques en cours afin d'anticiper les difficultés qui risquent de se reproduire à l'avenir.

Brigitte Rollet

ZOOM SUR...

JENNYFER LOPEZ

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

© P.Mathieu

Le milieu des collectivités locales est régi par les règles de la comptabilité publique avec notamment un principe fondamental, celui de la bonne gestion des deniers publics. Dans un contexte de finances publiques tendu, avec des dotations de l'état en net recul, il est donc nécessaire que les services municipaux soient dotés de compétences de suivi et de gestion des finances de la commune.

Les élus de Saint Paul ont d'ailleurs choisi depuis 3 ans de porter leurs efforts de gestion sur la réduction des dépenses de fonctionnement. Ils ont ainsi engagé une démarche drastique de rationalisation des dépenses et de négociation systématique des contrats passés avec les prestataires et fournisseurs de la commune. Démarche récompensée par le rapport du trésorier des finances publiques rendu en septembre 2019 qui a jugé les résultats 2018 comme excellents pour Saint Paul Lès Romans. (ICQL dans son édition du 10/09/2019).

C'est dans cette optique que Jennyfer Lopez a été recrutée pour prendre en charge la comptabilité et la gestion administrative du personnel.

Issue d'une formation RH et comptable et ayant une expérience significative dans les cabinets comptables, elle a su s'adapter très rapidement à l'environnement territorial et à son mode de gestion. Un travail qui exige rigueur et méthode pour négocier, vérifier et accompagner au mieux les choix financiers de nos élus. Elle apprécie de concilier autonomie et initiative pour aider au mieux les élus et le DGS dans leurs missions et les accompagne efficacement par la production de tableaux de bords, pour une gestion optimale des deniers communaux. Autre challenge à relever : le développement et le suivi d'outil de gestion analytique des compétences de la commune. Polyvalente dans ses fonctions, Jennyfer s'occupe également de la gestion administrative du personnel de la commune.

Habitante de Saint-Paul, le travail de proximité avec les Saint-Paulois est un vecteur de motivation dans son travail. Elle a par ailleurs débuté au sein de la commune sur le poste d'accueil et d'agent postal communal.

Nous souhaitons pleine réussite à Jennyfer dans ses fonctions.

Paul Mathieu

MODALITÉS À ST PAUL

Un nouveau service d'accueil de loisirs les mercredis pourra voir le jour d'ici janvier 2020.

Il concernera uniquement les enfants âgés de plus de 6 ans scolarisés à Saint-Paul-lès-Romans. Nous pourrons accueillir 40 enfants maximum pour 3 animateurs compte-tenu de nos locaux et des normes d'encadrement en vigueur pour un accueil de 5h de fonctionnement (soit 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans déclarés).

L'ALSH sera ouvert de 7h30 à 12h30 selon l'organisation suivante :

HORAIRES	ACTIVITÉS
7h30 – 9h	Accueil échelonné
9h – 12h	Activités : sportives, manuelles, artistiques, culturelles…
12h - 12h30	Départ échelonné Pas de service de restauration scolaire

Une tarification au forfait sera appliquée et le quotient familial des familles sera pris en compte au même titre que l'ensemble des services périscolaires.

Un projet pédagogique a été pensé et rédigé. En effet, nous avons choisi de privilégier les activités permettant le développement de la citoyenneté et du mieux vivre ensemble, de favoriser l'épanouissement de l'enfant, d'adapter les interventions de chacun en fonction des besoins des enfants, de favoriser l'esprit de découverte par l'accès à la culture, la nature et aux sports pour tous, de favoriser l'éducation à l'environnement mais aussi de respecter le développement de l'enfant en prenant en compte notamment la spécificité de l'accueil du mercredi.

Bien évidemment, une communication sera faite aux familles afin de présenter plus en détails ce nouveau service.

Sonia Montagné

☺ PAR ICI LE PÉRI

Les activités périscolaires s'inscrivent dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEDT) remanié après la modification des rythmes scolaires de la rentrée 2018.

Le conseil municipal a voté favorablement pour ce renouvellement du PEDT. Il permet notamment de garantir la continuité de la qualité et de l'encadrement des activités périscolaires au sein de l'Accueil de Loisirs Saint Paulois (ALSH).

Petit florilège de moments au sein de notre Accueil de Loisirs :

© N.Monod

LE MERCREDI ON S'ÉPANOUIT

Depuis le Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs, le temps du mercredi relève du temps périscolaire (c'est-à-dire qui a lieu les jours/semaines d'école) cf. article contexte plan mercredi.

RÈGLES GÉNÉRALES DES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Ils se déroulent à un moment ou à divers moments d'une journée où il y a école et le mercredi des périodes scolaires, soit :

- Le matin avant la classe;
- Sur le temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration);
- L'après-midi après la classe;
- Le mercredi matin ou après-midi (selon l'organisation scolaire) ou toute la journée au choix.

Ils sont organisés pour une durée d'au moins 2 heures (consécutives ou non) par jour ou 1 heure si cet accueil est organisé dans le cadre d'un PEDT.

Ils sont limités à 300 mineurs maximum ; dans le cas où l'accueil est adossé à une école, cette limite est fixée à l'effectif de l'école (les mineurs accueillis sont alors tous scolarisés dans cette même école, le mot école étant pris au sens strict, excluant le groupe scolaire comprenant une école maternelle et une école élémentaire) et dans la limite des places disponibles fixées par la municipalité.

© Ministère de l'éducation

LE CONTEXTE

Avec les réformes successives, le paysage des temps éducatifs des enfants de 3 à 12 ans est à l'heure actuelle caractérisé par une diversité des organisations du temps scolaire et par une hétérogénéité des projets éducatifs territoriaux (PEDT).

UN TEMPS ÉDUCATIF UTILE AUX ENFANTS

Il s'agit de s'appuyer, au regard de la dynamique lancée lors de la réforme des rythmes, sur la prise en compte des besoins de l'enfant, sur les acquis des projets éducatifs territoriaux, notamment en matière de démocratisation des activités sportives et culturelles, de leur complémentarité avec le temps scolaire et d'ancrage sur le territoire, sur ses acteurs et sur ses ressources.

Le Plan mercredi repose sur l'engagement des communes ou des établissements publics de coopération inter-communale (EPCI) à mettre en place des activités éducatives «de grande qualité » le mercredi dans un cadre structuré. Le cadre de sa mise en oeuvre est celui d'un accueil de loisirs déclaré, adossé à un projet éducatif territorial et respectant une charte qualité Plan mercredi. En contrepartie, l'État et la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) apportent un soutien technique et/ou financier. Le Plan mercredi peut être appliqué sur une demi-journée ou sur la journée entière du mercredi.

Notre commune remplit les conditions requises (ALSH déclaré et PEDT) et souhaite s'inscrire dans cette démarche afin de pouvoir ouvrir ce nouveau service d'accueil périscolaire les mercredis matin. Aussi, le Groupe d'Appui Départemental qui a co-instruit le dossier avec nos partenaires (la Direction Départementale de la Cohésion Sociale -DDCS- et la CNAF) a rendu un avis très favorable à celui-ci et permet une ouverture dès janvier 2020 (cf. modalités mercredi à St Paul).

Sonia Montagné

VÉLOSONS | *Cette année le vélosons a eu lieu le samedi 21 septembre à la halle.*

La journée a commencé par le parcours vélo pour les enfants avec des énigmes à résoudre. Ensuite s'en est suivi le repas avec une paëlla préparée par Gilles Quittançon, plus de 150 parts ont été vendues. L'après-midi a été consacrée au concours de pétanque avec 18 doublettes. La journée s'est terminée avec la tombola organisée par Marie-Hélène Duclaux et Lucette Grand qui avaient réuni de nombreux lots.

Chrystelle Montélimard

REPAS DES AÎNÉS

Exceptionnellement en 2020, le repas des Aînés aura lieu le samedi 22 Février. En effet pour des questions de réservation de la salle des fêtes, nous avons du décaler la date habituelle.

COURS D'INFORMATIQUE

Depuis le mois de Septembre sont mis en place des cours d'informatique par St Paul Activités en la présence de Mme BRIATTE. Il s'agit de cours d'initiation pour par exemple faire sa déclaration d'impôt sur internet, gérer sa messagerie…

En lien avec le CCAS, la salle informatique de l'école élémentaire a été retenue mais pour des raisons de réseau, à partir du mois de Novembre, les cours auront lieu dans la salle du conseil municipal.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter St Paul activités.

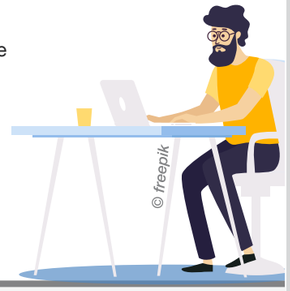

ZOOM SUR …

BIENTÔT 16 ANS PENSEZ AU RECENSEMENT

…CAR C'EST OBLIGATOIRE

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? À cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire.** Pourquoi, quand et comment se faire recenser ? Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC).

Quand ? Tous les jeunes doivent se faire recenser dans l'année de leur 16 ans et jusqu'au 3 mois qui suivent cette date anniversaire. Pas de panique, il est toutefois possible de régulariser cette situation jusqu'à leur 25ans en effectuant la même procédure.

Comment ?

- Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site **www.mon.service-public.fr**. Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille (numérisés dans le cas d'une inscription en ligne).
- Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens** soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple).
- Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important. **C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.**

Corinne Messeguer

CRÉATION D'UN 2ÈME BUREAU DE VOTE

D'après le Code Électoral et sa Circulaire INTA1637796J du 17 janvier 2017 du ministère de l'intérieur relative au déroulement des opérations électorales lors des élections et l'obligation préfectorale, deux bureaux de vote seront créés à St Paul. En effet, nous comptons 1439 électeurs actuellement (>à 1000 : maximum légal pour un seul bureau). Ainsi, nous organiserons les prochaines élections au Centre Culturel et Sportif la Joyeuse au 295 chemin de la Forge.

Paul MATHIEU

LA GV DE ST PAUL LABELLISÉE. BRAVO !

Samedi 28 janvier 2019, au cours de l'assemblée générale ordinaire de l'Association Gymnastique Volontaire de Saint-Paul-lès-Romans, le secrétaire général du Comité Départemental Drôme - Ardèche, Gérard CHERKY, a remis au Président le label Qualité Club Sport Santé.

Ce label est décerné par la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire. Il valide plusieurs séries de critères que doit remplir l'association : la qualité d'accueil des licenciés, l'attestation de diplômes professionnels -licence animateurs EPGV - et de formations continues des animatrices, la bonne gestion de la vie de l'association par les dirigeants et leur capacité à encourager la participation de tous, l'environnement social…

Ce label valorise la vie de l'association qui s'inscrit dans les valeurs de la Fédération Nationale (la vitalité, le plaisir d'être ensemble, la convivialité) et dans ses objectifs (le sport et la santé pour tous par une pratique différenciée). Par ses activités et ses horaires variés, ses cours adaptés aux différents âges, la Gymnastique Volontaire essaie d'apporter des moments de rencontre et de socialisation.

Christian Nau (président GV)

L'IGNORANCE, UNE MENACE !

Tel est le thème de l'exposition présentée par les compagnons d'Emmaüs. A cette occasion nous avons pu apprécier les objets revisités, les photographies et les calligraphies autour de quelques alphabets du monde.

Le vernissage nous a permis d'aller à la rencontre de ces artistes pour découvrir qu'en chacun de nous des talents sommeillent quel que soit notre condition sociale, notre histoire, nos déchirures…

Oui l'ignorance, la peur, la non connaissance de l'autre sont une menace pour notre vivre ensemble ou la cohésion d'un village. Celui qui est différent est perçu trop souvent comme une menace car il suscite en nous une peur !

Alors merci à Françoise …… d'avoir organisé cette exposition, merci aux artistes, merci à Madame la Député de sa présence, merci aux élus de Triors et de Mours. Alors je reprendrais la conclusion de Madame Emmanuelle Antoine citant André Malraux « L'art, c'est le plus court chemin de l'homme à l'homme. »

Jean MICHEL

LE SAMEDI, C'EST LE MARCHÉ !

Après quelques mois d'existence, le Marché de produits locaux de St Paul a été inauguré le 21 septembre, sous la halle du Centre Culturel et Sportif « La Joyeuse », en présence de Fabrice LARUE, Vice-président chargé du développement économique à Valence-Romans Agglo, et de Béatrice RIVOIRE, chef de projet « Alimentation » également à Valence-Romans Agglo. De nombreux St Paulois avaient répondu présents à cette invitation.

Ce fut l'occasion de rappeler l'importance de repenser nos modes de consommation, en privilégiant les circuits courts, les produits locaux et de saison, véritable garantie d'une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement et de nos producteurs. S'approvisionner au marché local c'est favoriser l'économie locale et participer à créer un lien social car c'est un lieu convivial où l'échange est favorisé.

Nous cherchons d'autres exposants : dont un boucher et un poissonnier… Les exposants qui proposent des légumes, et fruits, des volailles , des oeufs, des fromages, des laitages, de la charcuterie, du miel, des champignons… vous attendent chaque samedi matin pour un succès assuré pour vos papilles !

Jean MICHEL

MICHEL CORNU, UN ARTISTE PARMI NOUS

« Je voulais préserver la nature par ma peinture » voilà la motivation de Michel Cornu, peintre à St Paul Les Romans.

Dés sa plus jeune enfance il aimait faire des croquis des vieilles fermes lors des sorties dominicales dans les monts du Lyonnais dont il est originaire. Le soir, quand il rentrait dans sa chambre, il accrochait ses croquis pour continuer son voyage ! « Pour moi la peinture est le moyen de fixer une réalité du coeur, une émotion » aime à rappeler Michel Cornu. Les Beaux Arts de Lyon l'accueillent très tôt. Il y rencontre les peintres Jacques Truphémus, Georges Manillier et André Mathis qui l'encouragent dans sa décision de vivre de son art.

Toujours en quête de lumière, ses oeuvres dépeignent et poétisent les coteaux enneigés, les fermes, nos paysages. C'est une véritable invitation au voyage. Quarante années de peinture lui ont permis d'acquérir une technique et un savoir-faire qui ont dynamisé sa production.

Au gré de ses toiles, son oeuvre évolue en restant fidèle à l'Ecole Lyonnaise qu'il affectionne.

Un talent à découvrir !

Jean MICHEL

TERRITOIRE INNOVANT DE GRANDE AMBITION

Le 30 septembre dernier, le premier ministre est venu à la Cité de la Chaussure à Romans pour annoncer officiellement que le projet TIGA porté par Valence Romans Agglomération, le groupe Archer et l'Université Grenoble Alpes était lauréat en tant que « Capitale des Start Up de Territoire ».

Une récompense matérialisée par un subventionnement d'état de près de 23 millions d'euros qui profitera aux porteurs de projets innovant : citoyens, acteurs économiques retraités, étudiants…

De quoi parle-t-on ? Au départ il y a l'énergie d'entrepreneurs du 3ème type, les dirigeants du Groupe Archer qui mobilisent les citoyens du territoire pour faire émerger des idées neuves de services et d'entreprises orientées vers la solidarité, la préservation des ressources, l'innovation sociale… De ce bouillonnement intellectuel sortent des projets de toutes natures : ma bouteille s'appelle « reviens », Voisiwatt, Potagers de ouf, Conserverie mobile, et bien sûr la Cité de la chaussure…, pour n'en citer que quelques-uns parmi les plus emblématiques. Ces projets (comme 1083) sont portés par des entrepreneurs individuels convaincus que le changement de société viendra des citoyens eux-mêmes et qui montent des entreprises « start up » avec de très petits moyens et beaucoup d'enthousiasme.

Au terme d'un énorme travail de montage de dossier, le grand oral de présentation a eu lieu en juillet dernier et est couronné de succès parmi les 24 autres lauréats.

Résultat ? de nouveaux services dans tous les domaines : alimentation, déchets, énergies, réindustrialisation, culture, tourisme… Ces activités émergentes vont accompagner les nouveaux modes de vie des habitants et insuffler une dynamique vertueuse sur l'ensemble du territoire.

Parmi ces projets émergents, celui d'un Lieu de Vie Intergénérationnel pourrait bien voir le jour à St Paul et apporter du lien social et de la solidarité entre les générations…

Brigitte Rollet

DÉCEMBRE	1	CDF	Loto	Salle des fêtes
	8	SPA	Marché de Noel	CCS
	12	Club	Repas de Noel	Salle des fêtes
	14	Chorale	Concert	Eglise
	15	Foot	Tripes	CCS
	17	Don du Sang		Salle des fêtes
	18	BIB	Fêtons Noel	BIB
	22	Rugby	Rôtie de pigeon	Stade

JANVIER	12	Foot	Boudins caillettes	CCS
	25/26	CDF	Théâtre	Salle des fêtes
FÉVRIER	1	CDF	Repas des reines	Salle des fêtes
	7	BIB	Conférence Illustrée	CCS
	19	BIB	Carnaval	BIB
	22	CCAS	Repas des anciens	Salle des fêtes
	7	ACCA	Repas	Salle des fêtes

ORGANISATION DE LA GENDARMERIE DE ROMANS - ST DONAT

L'accueil du public se fait désormais à St Donat tous les jours aux horaires suivants :

- Du lundi au samedi de 08h-12h et 14h-18h
- Le dimanche de 09h-12h et 15h-18h.

L'activité de la brigade de Romans perdure. Le public est accueilli sur place téléphoniquement.

Selon la nature des demandes elles sont soit traitées sur place (dépôt de plainte urgente ou sensible) soit orientées vers St Donat.

INFOS PRATIQUES

Contacts Mairie : 04 75 45 30 98
E-mail : accueil@saint-paul-les-romans.fr
Horaires d'ouverture : Tous les jours de 8h30 à 12h
Permanence CCAS : Le dernier samedi de chaque mois, de 9h30 à 11h30
Permanence urbanisme : Tous les jeudis matin de 10h à 12h
Permanence Maire et Adjoints : Les samedis matin de 9h30 à 11h30
Services Périscolaires : periscolaire@saint-paul-les-romans.fr
Agence Postale : 04 75 05 27 86 Tous les jours de 9h à 12h
Déchetterie de Romans : 04 75 05 93 74
Du lundi au samedi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h30
Déchetterie de Mours : 04 75 72 99 28 Ouvert tous les jours de 8h45 à 12h et de 14h à 17h30. Fermé mardi et dimanche
Taxi Alpha Service & Ambulances des Collines : 06 60 30 61 26

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : G.Lunel, P.Mathieu, C.Mau, C.Messeguer, S.Montagné, C.Montélimard, J.Michel, N.Monod, C.Montélimard, B.Rollet • CRÉDIT PHOTO : France Bleu, Freepick, P.Mathieu, Ministère de la défense, Ministère de l'éducation, N.Monod, J.Michel, Peuple Libre, B.Rollet • CONCEPTION DE CE NUMÉRO : B.Rollet • MAQUETTE et RÉALISATION : D.Rodillon • IMPRESSION : Imprimerie Souquet